



Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 24 février 2022

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	ASBL D'une Certaine Gaieté
Siège social	97, boulevard de la Sauvenière 4000 Liège
Numéro d'entreprise	BE 466.640.571
Date d'introduction de la demande	28/11/2021

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	du 25/02/2022 au 06/03/2022 inclus.
Nom de la station	LIEGE
Fréquence	91.8 MHz
Adresse	95, rue Louvrex à 4000 Liège
Coordonnées géographiques	50° 38' 01"N 5° 33' 55"E
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	46 m
Directivité de l'antenne	Directive, voir diagramme ci-dessous.

Diagramme directionnel de l'antenne : dipôles orientés à 45°

azimuth [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0	120	1.5	240	6.5
10	0	130	2.5	250	6
20	0	140	3	260	6
30	0	150	3.5	270	6
40	0	160	4.5	280	5.5
50	0	170	5.5	290	4.5
60	0	180	6	300	3.5
70	0	190	6	310	3
80	0	200	6	320	2.5
90	0	210	6.5	330	1.5
100	0.5	220	7	340	1
110	1	230	7	350	0.5

Fait à Bruxelles, le 24 février 2022

DocuSigned by:
Marie Coomans
E2CF8DD57CC047E...

DocuSigned by:
Karim Ibourki
08013E62BA9E470...